Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Publication de faillite/appel aux créanciers
Date de publication: SHAB 18.03.2022
Publications supplémentaires: KABVD 18.03.2022
Date d'échéance prévue: 18.03.2027
Numéro de publication: KK02-0000024770

Entité de publication
Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

Publication de faillite/appel aux créanciers SOCIETE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER LA COTE SA

Débiteurs:
SOCIETE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER LA COTE SA
CHE-439.436.008
Route de Saint-Cergue 15
1260 Nyon

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 15.11.2021

Remarques juridiques:
Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.
Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois
Fin du délai: 19.04.2022

Point de contact:
Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

Remarques:
But : la société pourra investir dans des immeubles locatifs et/ou commerciaux afin d'obtenir un rendement locatif et le cas échéant elle pourra les vendre pour obtenir un

profit sur la plus-value; elle pourra aussi conseiller ses clients en matière d'assurance et prospecter avec ses courtiers afin d'augmenter son portefeuille. Toutes les branches d'assurance sont concernées, de l'assurance-vie à l'assurance chose, bâtiment, RC ménage, voitures, etc.; la société pourra développer la promotion dans l'immobilier et dans la construction en Suisse et à l'étranger; elle pourra aussi développer: promotion, achat, vente, location pour investisseurs, prestations en tant qu'entreprise générale et totale; la société pourra importer et exporter pour la revente en Suisse et à l'étranger des matériaux de construction, machines et appareillages y compris des voitures, bus et taxis; la société pourra aussi importer et exporter du papier sous toutes ses formes pour usage de bureau ou industriel; le commerce de produits de base (commodities), produits provenant de l'agriculture comme le riz, les légumes, les fruits en tout genre feront aussi partie des produits objet de commerce international
Immeuble : Haut de Scherwyl 18, 1634 La Roche FR RF N° : 3283 Nature juridique : Biens-fonds
Immeuble : Haut de Scherwyl 44, 1634 La Roche FR RF N° : 3305 Nature juridique : Biens-fonds